

Résolution présentée par la Ville de Hamilton (Ontario)



DÉVELOPPER LE COMMERCE MARITIME SUR LA VOIE MARITIME DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Mai 2026

ATTENDU QUE l'économie canadienne tire des bénéfices considérables de la Voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent, laquelle facilite le transport maritime de courte distance au travers du bassin et offre un accès direct aux marchés mondiaux pour le cœur industriel et agricole du Canada.

ET ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du St-Laurent constitue la troisième économie mondiale, générant une production économique annuelle de 12 720 milliards de dollars canadiens et représentant 30 % de l'activité économique combinée du Canada et des États-Unis, selon un rapport de BMO publié en 2025.

ET ATTENDU QUE le corridor maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent — qui comprend à la fois la Voie maritime et le bas Saint-Laurent — soutient plus de 356 000 emplois canadiens et américains et génère annuellement 66,1 milliards de dollars canadiens en activité économique, selon une étude de 2023 réalisée par *Martin Associates*.

ET ATTENDU QU'il est largement admis que la Voie maritime fonctionne bien en deçà de sa capacité totale, un haut fonctionnaire américain ayant témoigné devant le Congrès des États-Unis en 2007 que celle-ci n'était exploitée qu'à environ 50 ou 60 % de sa capacité globale.

ET ATTENDU QU'une expansion du transport maritime permettrait de renforcer les chaînes d'approvisionnement, de réduire la congestion routière et de créer de nouvelles opportunités économiques pour les communautés de l'ensemble de la région.

ET ATTENDU QUE le Plan d'action pour la transformation économique de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, publié en septembre 2025, propose une vision portée par

les maires, mairesses et leaders des gouvernements de proximité pour tirer profit des avantages comparatifs de la région afin de bâtir le « Corridor économique de la Côte d'eau douce », visant à attirer 500 000 nouvelles industries et à créer plus de 18 millions d'emplois au cours de la prochaine décennie, tout en préservant nos précieuses ressources en eau douce.

ET ATTENDU QUE le Plan d'action de l'Alliance des villes recommande d'accroître de 30 % le commerce maritime sur la Voie maritime au cours de la prochaine décennie, reconnaissant que l'économie régionale pourrait devenir celle dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord en favorisant un mouvement des marchandises plus sûr, rentable et durable grâce à la Voie maritime et à un réseau intermodal intégré.

ET ATTENDU QUE le gouvernement fédéral canadien prend déjà des mesures concrètes pour améliorer la capacité opérationnelle de la Voie maritime, notamment avec les projets de terminaux à conteneurs aux ports de Hamilton et de Québec.

ET ATTENDU QUE les provinces de la région ont adopté des stratégies maritimes qui reconnaissent le rôle central de la Voie maritime pour leur avenir économique et soutiennent les efforts de modernisation.

ET ATTENDU QU'une collaboration continue et efficace entre les municipalités, les Premières Nations, le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur maritime est nécessaire pour favoriser une croissance maritime durable et bénéfique à l'échelle locale.

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

- L'Alliance des villes appuie un effort binational coordonné visant à accroître le commerce maritime sur la Voie maritime de 30 % au cours de la prochaine décennie et continuera de travailler à l'atteinte de cet objectif par l'entremise de sa Commission des maires sur la transformation économique.
- L'Alliance des villes encourage le gouvernement fédéral canadien à prioriser les investissements stratégiques dans les terminaux à conteneurs, les ressources pour le dédouanement des marchandises, la modernisation des ports et les réseaux de transport multimodaux.
- L'Alliance des villes soutient également les efforts visant à développer le tourisme de croisière, la mobilité des passagers et les autres modes de transport par voie d'eau, lorsque cela est approprié à l'échelle locale.

ET IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient transmises au ministre des Transports du Canada, Steven MacKinnon ; ainsi qu'au président et chef de la direction de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime, Jim Athanasiou.